

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **Mastic Polyester Carrosserie No.4**
- Code du produit: 20103, 20104, 20111, 20112, 20113, 20114, 20124
- UFI: GWA0-F0EG-7006-U0GA

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Mastic  
Résine de polyester

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg  
Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

#### Service chargé des renseignements:

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Laboratoire  
Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
Tel. +49(0)911-64296-59  
Horaires de bureau :  
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
le Vendredi de 7:30 à 13:30  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
  - Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
  - STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
  - Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

### Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 1)

- Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux

· déterminants pour l'étiquetage:

· Mentions de danger

styrène

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### · 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

## \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Mélanges

· Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

#### Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 100-42-5 EINECS: 202-851-5 Numéro index: 601-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	<10%
CAS: 25013-15-4 EINECS: 246-562-2 Reg.nr.: 01-2119622074-50-0000	vinyltoluène Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	dioxyde de titane Carc. 2, H351	1-5%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Numéro index: 030-011-00-6 Reg.nr.: 01-2119485044-40-0000	bis(orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

##### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine  
Etourdissement

##### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### · 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

##### · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

##### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

##### · 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications: Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

**Nom du produit:** Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 3)

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**100-42-5 styrène**

VLEP	Valeur momentané: 200 mg/m <sup>3</sup> , 46,6 ppm
	Valeur à long terme: 100 mg/m <sup>3</sup> , 23,3 ppm
	R2, risque de pénétration percutanée, (13)

**25013-15-4 vinyltoluène**

VLEP	Valeur à long terme: 240 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
------	---

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

#### Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 4)

· DNEL**100-42-5 styrène**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,1 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	406 mg/kg bw/day (ARB) 343 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-306 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 174,25-182,75 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	85 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 10,2 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**25013-15-4 vinyltoluène**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,0833 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5,83 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 1,04 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**13463-67-7 dioxyde de titane**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	700 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)

**7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,83 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	83 mg/kg bw/day (ARB) 83 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 2,5 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

· PNEC**100-42-5 styrène**

PNEC (wässrig)	5 mg/l (KA)
	0,014 mg/l (MW)
	0,028 mg/l (SW)
	0,04 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,2 mg/kg Trockengew (BO)
	0,307 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,614 mg/kg Trockengew (SWS)

**25013-15-4 vinyltoluène**

PNEC (wässrig)	17 mg/l (KA)
	0,002 mg/l (MW)
	0,0498 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,0471 mg/kg Trockengew (BO)
	0,025 mg/kg Trockengew (MWS)
	1,245 mg/kg Trockengew (SWS)

**13463-67-7 dioxyde de titane**

PNEC (wässrig)	100 mg/l (KA)
	1 mg/l (MW)
	0,127 mg/l (SW)
PNEC (fest)	100 mg/kg Trockengew (BO)
	100 mg/kg Trockengew (MWS)
	1.000 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

### Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 5)

#### · **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

#### · Protection respiratoire:

Filtre AX

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### · Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

ARRETIL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (<http://debstoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

#### · Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

### Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 6)

- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  6, 480 min
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:  
Butylcaoutchouc  
Caoutchouc nitrile  
Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:  
Caoutchouc chloroprène  
Gants en cuir  
Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage  
 Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps:  
Vêtement de protection résistant aux solvants

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Couleur: Divers, selon l'encrage
- Odeur: Caractéristique
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 145,2 °C
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 1,2 Vol %
- Supérieure: 8,9 Vol %
- Point d'éclair 32 °C
- Température d'inflammation: 480 °C
- pH Non déterminé.  
non applicable
- Viscosité:
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Pas ou peu miscible
- Pression de vapeur à 20 °C: 6 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,97 g/cm<sup>3</sup>

#### · 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: A structure visqueuse
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

**Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4**

(suite de la page 7)

- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 12,0 %
- Teneur en substances solides: 66,1 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles

· Gaz inflammables néant

· Aérosols néant

· Gaz comburants néant

· Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables néant

· Matières solides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

· Substances et mélanges autoréactifs néant

· Liquides pyrophoriques néant

· Matières solides pyrophoriques néant

· Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

· Liquides comburants néant

· Matières solides comburantes néant

· Peroxydes organiques néant

néant

(suite page 9)

FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

**Nom du produit:** Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 8)

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Polymérisation par dégagement de chaleur.  
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Inhalatoire LC50/4 h 96,6 mg/l

**100-42-5 styrène**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 402)
Inhalatoire	LC50/4h	9,5 mg/m <sup>3</sup> (mouse)
		11.800 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/4 h	11,8 mg/l (rat)
	NOAEC	4,34 mg/l (rat)

**25013-15-4 vinyltoluène**

Oral	LD50	3.375 mg/kg (rat)
	NOAEL	600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.585 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	>16.891 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

**13463-67-7 dioxyde de titane**

Oral	LD50	>5.010 mg/kg (rat)
	NOAEL	24.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.010 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	NOAEL	10 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

### Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 9)

#### 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,7 mg/l (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire au fœtus.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

#### 100-42-5 styrène

EC50/96h	6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50	500 mg/l (BES) (ISO Vorschrift 8192-1986 E)
	5,5 mg/l (Photobac. phosphoreum)
IC50/72h	4,9 mg/l (green alge)
	1,4 mg/l (selenastrum capricornutum)
IC5/8d	>200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC10/16h	72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/16h	>72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/8d	>200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC50/72u	>1-<10 mg/l (green alge)
EC20/0.5h	140 mg/l (BES) (OECD 209)
NOEC/21d	1,01 mg/l (daphnia magna)
EC10	0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/48h	0,56 mg/l (green alge)
	3,3-7,4 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,46-4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

(suite page 11)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

**Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4**

(suite de la page 10)

LC50/96h	>1-<10 mg/l (piscis) 19,03-33,53 mg/l (lem) 3,24-4,99 mg/l (pimephales promelas) 6,75-14,5 mg/l (Pimephales promelas) 58,75-95,32 mg/l (poecilia reticulata)
LC50/72h	4,9 mg/l (green alge)
<b>25013-15-4 vinyltoluène</b>	
EC50	2,6 mg/l (Bluegill.)
EC50/48h	1,3 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC	0,563 mg/l (piscis)
NOELR/72h	1,6 mg/l (green alge)
NOEC/21d	0,32 mg/l (daphnia magna) 0,563 mg/l (piscis)
EC10	0,25 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/72h	0,319 mg/l (Desmodesmus subspicatus) 5,2 mg/l (Fathead minnow) 2,6 mg/l (senastrum capricornutum)
LC50/96h	5,2-23,4 mg/l (piscis) 5,2 mg/l (pimephales promelas)
<b>13463-67-7 dioxyde de titane</b>	
EC50	>1.000 mg/l (bacteria)
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) >1.000 mg/l (pimephales promelas)
<b>7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc</b>	
EC50/48h	28,2 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	<0,3 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/48h	<1,7 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,28 mg/l (Senastrum capricornutum)
LC50/96h	<5,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

**Nom du produit:** Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 11)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
----------	--

20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
----------	--

20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
-----------	--

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA UN3269

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER  
· IMDG, IATA POLYESTER RESIN KIT

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR

· Classe 3 (F3) Liquides inflammables.  
· Étiquette 3

· IMDG, IATA

· Class 3 Liquides inflammables.  
· Label 3

**14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant: Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): Attention: Liquides inflammables.

· No EMS: -

· Stowage Category F-E,S-D

· Stowage Category A

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

### Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 12)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR	5L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E0
· Quantités exceptées (EQ)	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· Remarques:	Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 450 l

· IMDG	5L
· Limited quantities (LQ)	Code: See SP340
· Excepted quantities (EQ)	Sans composant du durcisseur: pas de matières dangereuses < 450 l
· Remarques:	

· IATA	
· Remarques:	Sans composant du durcisseur: 3/III UN 1866 Resin Solution

· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III
------------------------------	--

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	5.000 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	50.000 t
· RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÉGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

#### Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4

(suite de la page 13)

- Prescriptions nationales:
  - Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
  - Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
  - Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
- |                                     |
|-------------------------------------|
| Aucun des composants n'est compris. |
|-------------------------------------|
- VOC EU 236,8 g/l
  - DECOPAINT: conforme aux directives Européennes 2004/42/EG (ANNEXE II) EU Grenzwert für dieses Produkt (Produktkategorie (Kat. B/b)): 250 g/l (2007) / 250 g/l (2010).  
Das Produkt enthält max. 150 g/l VOC.
  - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
  - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H332 Nocif par inhalation.
  - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
  - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
  - H361d Susceptible de nuire au fœtus.
  - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Service établissant la fiche technique: Laboratoire
- Date de la version précédente: 30.09.2021
- Numéro de la version précédente: 1
- Acronymes et abréviations:
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ICAO: International Civil Aviation Organisation
  - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
  - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - SVHC: Substances of Very High Concern

(suite page 15)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.02.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.02.2022

**Nom du produit: Mastic Polyester Carrosserie No.4**

(suite de la page 14)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2  
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique –  
Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –  
Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –  
Catégorie 2  
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –  
Catégorie 3

FR